

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CA SA ACTIONNARIAT

Code AMF: (C) 990000057339

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi Asset Management, société du groupe Amundi FCPE - Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " investi en titres cotés de l'Entreprise ".

En souscrivant à CA SA ACTIONNARIAT, vous investissez dans des actions de votre entreprise.

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance à long terme qui sera dépendante de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action CREDIT AGRICOLE S.A.

Pour y parvenir, le FCPE investit au minimum 90% de l'actif net en actions CREDIT AGRICOLE S.A. et au maximum 10% en actions et/ou parts d'OPCVM et/ou de FIVG classés dans la catégorie "Monétaire court terme" et/ou "Monétaire".

Des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés pour atteindre l'objectif de gestion.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement

À risque pl	us faible,		À risque plus éle			plus élevé,
rendement	potentiellem	nent plus fail	ole re	rendement potentiellement plus élev		
1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque de ce FCPE reflète d'une part, le risque des titres de l'entreprise auxquels il est exposé et d'autre part, la faible diversification de votre investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

CA SA ACTIONNARIAT



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement					
Frais d'entrée	Néant				
Frais de sortie	Néant				

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.

d'entrée et de sortie qui fui sorti applicables.					
Frais prélevés par le FCPE sur une année					
Frais courants Néant					
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances					
Commission de	Néant				
norformanco					

Les frais d'entrée ou de sortie sont pris en charge par votre entreprise.

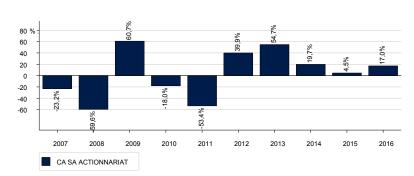
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2015.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les frais à la charge de l'entreprise, tels qu'ils sont définis dans le règlement
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet www.amundi-ee.com

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.

Le FCPE a été agréé le 30 avril 1993. La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du teneur de compte : Amundi Tenue de Comptes et/ ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise.

Forme juridique du FCPE : individualisé de groupe.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.amundi.com).

Le conseil de surveillance est composé de 12 représentants des porteurs de parts et de 4 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Le conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise.

Les informations périodiques concernant l'entreprise sont disponibles sur simple demande auprès de celle-ci.

Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.amundi-ee.com ou www.ca-els.com.

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 janvier 2017.

CA SA ACTIONNARIAT 2

CA SA ACTIONNARIAT



SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION

28/02/2017

ACTION

Données clés (source : Amundi)

 $\label{eq:VL} \begin{tabular}{ll} Valeur Liquidative (VL): 11,32 \ (EUR \) \\ Date de VL et d'actif géré: 28/02/2017 \\ Actif géré: 154,22 \ (millions EUR \) \\ \end{tabular}$

Indice de référence :

100% CREDIT AGRICOLE TITRE INDICE

Nombre de parts

28/02/2017

13 616 565

Objectif d'investissement

Ce FCPE est en permanence investi à plus de 33% de son actif en actions cotées CREDIT AGRICOLE S.A.. Il est réservé aux salariés ayant une optique d'épargne longue, compte tenu de la concentration des risques du fonds sur les titres d'une seule entreprise.

Caractéristiques principales

Forme juridique: FCPE

Date de création de la classe : 30/04/1993

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée minimum d'investissement recommandée : 5 ans

Particularité : Non

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



Performances glissantes *

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Depuis le	30/12/2016	31/01/2017	30/11/2016	29/02/2016	28/02/2014	29/02/2012
Portefeuille	-3,50%	-7,97%	6,29%	31,59%	14,23%	177,52%
Indice	-3,45%	-7,93%	6,34%	29,21%	10,56%	168,17%
Ecart	-0,04%	-0,04%	-0,05%	2,38%	3,67%	9,34%

Performances calendaires (1) *

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Portefeuille	17,04%	4,53%	19,67%	54,73%	39,91%	-53,43%	-18,01%	60,69%	-59,63%	-23,20%
Indice	14,92%	3,83%	18,79%	54,52%	39,99%	-53,76%	-17,89%	59,92%	-59,58%	-23,13%
Ecart	2,12%	0,70%	0,88%	0,21%	-0,09%	0,34%	-0,13%	0,77%	-0,05%	-0,07%

^{*} Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

1	2	3	4	5	6	7	
A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible							
A risque pl	us élevé,	rendeme	ent poten	itiellemer	nt plus él	evé	

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans la temps.

Volatilité

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	26,75%	31,82%	38,88%
Volatilité de l'indice	26,65%	31,88%	39,00%

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.





Commentaire de gestion

La hausse des marchés d'actions a accéléré. Après +1,5% en janvier, l'indice MSCI World AC a progressé de +2,8% en février, ce qui porte sa hausse à +4,3% sur l'ensemble de l'année. Les marchés ont été très attentifs aux commentaires de la Réserve fédérale américaine, suggérant un relèvement progressif mais imminent des taux d'intérêts. S'ajoutant à une batterie d'indicateurs meilleurs que prévu de part et d'autre de l'Atlantique, ceci a contribué à alimenter l'optimisme des investisseurs. Plus largement, après l'élection surprise de D. Trump le 8 novembre dernier, les marchés d'actions ont donc enchainé leur quatrième mois consécutif de hausse ; fait sans précédent depuis trois ans. Autre fait notable, l'ensemble des marchés a participé à la hausse. Si les Etats-Unis se sont distingués avec +3,7% de hausse pour l'indice S&P 500 et +4,8% pour le Dow Jones, les autres places se sont également bien tenues avec +2,3% pour le Footsie à Londres et +2,8% pour l'EuroStoxx 50 en zone euro. Au sein de cette dernière, les performances ont été diverses avec +1,7% pour le MIB en Italie, +2,3% pour le CAC 40 à Paris, +2,6% pour le Dax (Francfort) et l'IBEX (Madrid) et jusqu'à +3,9% pour l'AEX à Amsterdam. En dehors d'Europe, les marchés émergents (indice MSCI Emergents en USD) qui avaient initialement accusé le choc de l'élection de D. Trump ont poursuivi leur rattrapage avec +3,0% en février et +8,6% depuis le début de l'année. En revanche, le Japon qui s'était emballé en fin d'année dernière (+9,7% cumulé sur les deux derniers mois) connaît une période de quasi-surplace avec -0,4% en janvier et +0,4% en février.

Composition du portefeuille

Actions Liquidités 0,02 % 0 % 20 % 40 % 60 % 80 % 100 % 120 %

Portefeuille Indice

Principaux émetteurs actions

	% d'actif
CREDIT AGRICOLE SA	99,98%
Total	99 98%

Cours de l'action (EUR) 11,33 Nombre d'actions détenues 12 846 472.00

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

